



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins
Préavis municipal N° 34 /2014 du 18 mai 2015

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant
Le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2014.

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CONSTRUCTIONS ET TERRITOIRE
Rapport de Mme Annie Miéville Lopez, Syndique

1. ADMINISTRATION GENERALE

Population

| Année | Filles de - de 16 ans | | Garçons de - de 16 ans | | Filles de + de 16 ans | | Garçons de + de 16 ans | | Total |
|-------|--------------------------|--------|---------------------------|--------|--------------------------|--------|---------------------------|--------|-------|
| | CH | Autres | CH | Autres | CH | Autres | CH | Autres | |
| 2014 | 23 | 0 | 22 | 2 | 89 | 7 | 92 | 5 | 241 |
| 2013 | 21 | 0 | 23 | 3 | 87 | 9 | 89 | 6 | 238 |
| 2012 | 21 | 1 | 20 | 3 | 89 | 8 | 90 | 5 | 237 |
| 2011 | 21 | 1 | 23 | 3 | 85 | 11 | 87 | 6 | 237 |

Mouvements

| Année | Départs | Arrivées | Naissances | Décès |
|-------|---------|----------|------------|-------|
| 2014 | 20 | 20 | 3 | 0 |
| 2013 | 10 | 8 | 4 | 1 |
| 2012 | 9 | 8 | 4 | 2 |
| 2011 | 12 | 15 | 3 | 2 |

La commune compte 92 ménages.

Contrôle des habitants

L'harmonisation du registre des habitants, débutée en 2010, s'est poursuivie, en conformité avec la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR). Pour rappel, le recensement fédéral (fait tous les 10 ans) est passé à un rythme annuel et sous une nouvelle forme afin de décharger la population. Actuellement, le registre cantonal des personnes (RCpers) est utilisé pour les statistiques de la population. Des mises à jour trimestrielles sont effectuées par Mme Borgognon

Registre civique

| Année | Electeurs inscrits | + étrangers |
|-------|--------------------|-------------|
| 2014 | 175 | 3 |
| 2013 | 171 | 4 |
| 2012 | 165 | 3 |
| 2011 | 161 | 3 |

Conseil Général

| Année | Membres du Conseil |
|-------|--------------------|
| 2014 | 41 |
| 2013 | 37 |
| 2012 | 36 |
| 2011 | 33 |

Président : M. Stéphane Henry dès le 1^{er} juillet 2013
Vice-président : M. Blaise Chapuis dès le 1^{er} juillet 2013
Secrétaire : Mme Christine Rochat dès le 16 juin 2009
Huissière : Mme Tania Schwab dès octobre 2010

Le Conseil Général a siégé à 3 reprises durant l'année. Les 7 préavis présentés par la Municipalité ont été acceptés.

Lors de la séance du 16 juin 2014 :

- comptes communaux 2013
- comptes de la STEP 2013
- rapport de gestion 2013

Lors de la séance du 6 octobre 2014 :

- l'arrêté d'imposition 2015
- la convention de fusion entre les communes de Cronay, Cuarny, Ursins et Valeyres-sous-Ursins.

Lors de la séance du 1er décembre 2014 :

- budget de la STEP 2015
- budget communal 2015

Municipalité

| Responsable | Dicastères |
|--|--|
| Annie Miéville Lopez Syndique (dès le 01.07.06) | Administration générale, Finances, Police des constructions, Aménagement du territoire, Police |
| Annick Henry (dès le 01.01.13) Vice-syndique | Bâtiments, Déchets, Chantiers |
| Christine Panchaud Stickney (dès le 01.07.11) | Routes et Chemins, Domaines, Places publiques, Protection civile |
| André Piguet (dès le 01.07.11) | Eau, Fontaines, Epuration |
| Valérie Salomon (dès le 01.01.14) | Affaires sociales, Ecoles, Forêts, Service du feu |

Greffe : Mme Valérie Borgognon depuis le 1^{er} mai 2013.
Bourse communale : Mme Sandra Gonin depuis 2002

Huissière : Mme Tania Schwab depuis 2010.

Mme Valérie Salomon a été assermentée par M. le Président du Conseil Général, lors de la 1^{ère} séance de Municipalité, le 13 janvier.

En cours d'année, la Municipalité a siégé à 35 reprises (31 en 2011, 34 en 2012, 36 en 2013) les lundis soirs à 19h30. Les délibérations totalisent 75 heures (73 h en 2011, 79 h en 2012, 87 en 2013). Le temps moyen est de 2h15, la séance la plus courte a duré 1h05 et la plus longue 3h45. Lors de 11 séances, des personnes ont été reçues par la Municipalité afin d'étudier des dossiers ou permettre des concertations. La Municipalité a siégé de manière « in corpore » lors de 23 séances (23 en 2011, 18 en 2012, 16 en 2013) et 1 à 2 membres manquaient pour les 12 autres (8 en 2011, 16 en 2012, 20 en 2013). Ces chiffres, fluctuant depuis quelques années, montrent la difficulté toujours plus importante de concilier vie publique-privée-professionnelle, ils sont révélateurs d'un phénomène présent dans de nombreuses communes du Canton.

Les membres de la Municipalité ont assisté à diverses séances en lien avec leurs dicastères ou en représentation : assemblées générales et extraordinaires des associations dont la commune est membre (environ 27 associations), assemblée des syndics du district Jura-Nord (2 séances), groupes de travail et commissions, séances d'informations et formations organisées par les différents départements cantonaux, inaugurations, entretiens, journée des communes vaudoises.

La Municipalité a aidé le comité d'organisation « 1^{er} Août » pour la réalisation de la manifestation qui s'est tenue au refuge pour la 5^{ème} année consécutive et qui a vu la participation de 107 personnes. La dizaine de membres du comité d'organisation, tous bénévoles, ont été remerciés par un repas dans un restaurant d'alpage.

La visite de commune, effectuée pour la 4^{ème} fois par Mme Voutaz, Préfète, a eu lieu le 21 novembre. Le fonctionnement de la commune a été contrôlé : conseil général, municipalité, bourse, greffe. Il n'y a pas eu de remarque particulière lors de cette « inspection ».

Les parents et enfants du village, ont organisés la traditionnelle fête de Noël de la commune.

Personnel communal

Mme Valérie Borgognon : secrétaire communale, contrôle des habitants, clés du congélateur.

Mme Sandra Gonin : boursière.

Mme Tania Schwab : huissière de la Municipalité et du Conseil Général.

Mme Monique Miéville : conciergerie bâtiment communal, congélateur, pressoir et abri bus.

M. Jean-Daniel Miéville : préposé au pressoir, réglages de l'horloge communale.

M. Alfred Grin : entretien des places publiques, déchetterie et cimetière, surveillant de la STEP.

M. Jean-Luc Martin : préposé agricole pour l'arrondissement Valeyres et Ursins.

M. Daniel Schwab : conciergerie du refuge.

M. André Henry : déneigement ainsi que divers travaux pour la commune.

MM. Paul-Robert Chapuis, Pierre Chanez et André Piguët ont assumé la surveillance de la déchetterie les mercredis soir d'avril à fin octobre.

MM. David Grin, Willy Miéville et Alfred Grin nettoient régulièrement les 6 fontaines publiques et leurs alentours.

Salaires

Les salaires de la secrétaire de la Municipalité et de la boursière, mis à jour en 2013, n'ont pas été modifiés. Le statut quo est maintenu pour les autres salaires ainsi que pour le tarif net de l'heure de commune (CHF 28.00, respectivement CHF 33.00 pour les dimanches et fériés).

Informatique

Deux ordinateurs portables pour la bourse et le secrétariat ont été acquis en cours d'année. L'entreprise Sonomix a assuré la maintenance informatique.

Fusion de communes

En début d'année et suite au retrait de la Municipalité de la commune de Pomy en automne 2013, les Municipalités des communes de Cronay, Cuarny, Ursins et Valeyres-sous-Ursins ont formé un nouveau comité de pilotage (Copil) afin de poursuivre l'étude du projet de fusion. Notre commune a été représentée, pour le Conseil Général par M. André Henry et pour la Municipalité par M. André Piguët, Mmes Christine Panchaud Stickney et Annie Miéville Lopez (Présidente). Le Copil a siégé à 12 reprises et les délibérations ont duré 21h. En mai et juin, la population de chaque commune a été conviée pour la présentation des rapports finaux. En juin les Conseils généraux des 4 communes ont accepté le préavis sur la convention de fusion. En août, la convention de fusion a été présentée lors d'une séance à Cronay, à l'intention des habitants des quatre communes. En septembre, une manifestation à but informatif et récréatif a été organisée au Montélaz pour les habitants. Tout au long de l'année, le journal de la fusion a été distribué à 8 reprises, en tout-ménage. Novembre a vu la préparation du matériel de vote pour les électeurs des quatre communes qui l'ont reçu fin décembre.

Un montant de CHF 7'000.00 par commune a été versé au compte de la fusion, géré par M. Jacky Duruz, boursier pour les communes de Cronay et Cuarny.

2. CONSTRUCTIONS ET TERRITOIRE

Police des constructions

1 permis de construire, soumis à enquête publique, a été délivré, il concerne des transformations dans un bâtiment.

3 permis de construire, soumis à enquête locale, ont été délivrés pour des objets de minime importance.

Le Service du Développement Territorial (SDT) a envoyé à un propriétaire un projet de décision de remise en conformité de ses bâtiments situés en zone agricole, bâtiments transformés sur la base de permis de construire délivrés durant les précédentes législatures. Le dossier est toujours ouvert et la Municipalité est appuyée par Maître Paris, avocat à Yverdon-les-Bains.

La Municipalité collabore avec le bureau technique d'Yvonand (BTY) qui examine les dossiers soumis à enquête publique et conseille la Municipalité, si nécessaire, pour les autres cas. Le bureau technique est incontournable pour les Municipalités tant les lois, normes et directives sont nombreuses en matière de construction. Un réseau intercommunal de bureaux techniques (7 bureaux) a vu le jour en 2013 et une nouvelle tarification des prestations a été introduite.

Aménagement du territoire

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, la Municipalité, comme toutes les municipalités du canton, a dû effectuer son bilan de réserves de zones constructibles. Ce bilan fait ressortir le chiffre de 16 % qui correspond à une marge tolérée par le canton, et implique que la commune n'a pas l'obligation de réduire sa zone constructible en dézonant.

En ce qui concerne le projet de développer un PPA (plan partiel d'affectation) pour une zone artisanale au lieu-dit « le Moulin de Gressy », actuellement en zone agricole, la Municipalité a sollicité une entrevue avec Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département Territoire et Environnement (entrevue a eu lieu le 26.03.15). La Municipalité a été appuyée par le bureau Jaquier-Pointet, l'ADNV (Association du Développement du Nord Vaudois), pour préparer cette entrevue.

3. FINANCES

Le préavis concernant les comptes communaux 2014, ainsi que les documents sur le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau des amortissements vous renseignera de manière détaillée.

Le budget soumis à votre approbation en décembre 2013 prévoyait des revenus pour un montant de CHF 750'500.00 et des charges d'un montant de CHF 867'500.00. Il en résultait un excédent de charges pour un montant de CHF 117'000.00.

L'exercice comptable 2014 montre des revenus pour un montant de CHF 801'127.18 et des charges d'un montant CHF 843'013.79. L'excédent de charges qui en résulte se monte à CHF 41'886.61.

D'un budget largement déficitaire, le résultat final de l'exercice 2014 se solde avec un excédent de charges atténué, ceci après avoir effectué les amortissements obligatoires et les dépenses courantes. Les prélèvements (CHF 12'547.45) sur les fonds de réserve «réfection de la route et des chemins» et «service des Eaux et Amélioration de l'accès au captage», la subvention versée par le Canton pour la réfection de la route (CHF 12'613.00), le retour de la péréquation (CHF 45'850.00) et le report de travaux de mise en conformité de l'éclairage public (CHF 30'000.00) ont permis de limiter fortement l'excédent de charges qui aurait été plus important. L'exercice négatif n'a pas permis l'alimentation aux divers fonds de réserve.

L'endettement brut de la Commune au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 550'000,00 ce qui représente la somme de CHF 2'282.15 par habitant (2012 : CHF 1'694.90 ; 2013 : CHF 1'890.75), la moyenne cantonale se situe à hauteur de CHF 7'125.00 à fin 2014.

La quotité de la dette brute montre un taux de 69.75%, qui est considéré comme une valeur « bonne » (50-100%), la valeur « très bonne » étant comprise en-dessous de 50%. Pour comparaison, la quotité montrait fin 2012 un taux de 50,48% et fin 2013 un taux de 58.40 %. Cette différence est principalement expliquée par l'augmentation de l'emprunt pour un montant de CHF 100'000.00.

La marge d'autofinancement (MA) qui résulte de l'exercice est positive, elle se monte à CHF 7'855.94. Après l'exercice négatif en 2013 (MA négatif de CHF 72'113.71), moyen en 2012 (MA de CHF 62'750.58), exceptionnel en 2011 (MA de CHF 130'802,45) et négatif en 2010 (MA négative de Fr. 42'579.65), le résultat 2014 peut être considéré comme insuffisant.

Impôts

Le montant des revenus du poste impôts est inférieur de CHF 13'584.48 par rapport au budget.

Pour les recettes supérieures: CHF 5'606.16

- frais de perception des impôts : CHF 703.49
- impôt revenu et fortune (IRF) des personnes physiques : CHF 3'213.57
- impôt personnes morales, capital, bénéfice, immeubles et prestations en capital : CHF 87.80
- impôt foncier : CHF 1'601.30.

Pour les recettes inférieures : CHF 19'190.64

- défalcation d'impôts et escompte sur les impôts : CHF 9'010.64
- droits de mutation : CHF 5'000.00
- impôt sur les chiens : CHF 180.00.
- part sur les gains immobiliers : CHF 5'000,00

En 2014, le taux d'impôt communal est à 78 %, tenant compte de la bascule de 2% d'impôts du Canton en faveur des Communes, bascule entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 dans le cadre du financement de la nouvelle organisation policière. Lors de l'élaboration du budget en 2013, la Municipalité avait souhaité rester prudente, en intégrant les résultats fluctuants des dernières années ainsi que les connaissances pour la période 2013. Exercice toujours très difficile, lors de l'élaboration du budget, que celui de l'évaluation des recettes fiscales car la situation des contribuables peut changer considérablement d'un exercice à l'autre.

Dès 2011, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, le 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et successions ainsi que le 30 % du produit de l'impôt sur les frontaliers entrent dans le calcul pour le financement de la facture sociale. Pour 2014, cela représente la somme

de CHF 2'758.00 (2013 : CHF 8'031.00 ; 2012 : CHF 21'484,00). Ce montant entrera dans le calcul du décompte final de la facture sociale 2014.

Amortissements et fonds de réserve

Les amortissements obligatoires totalisent un montant de CHF 65'300,00. Afin d'être en conformité avec la loi sur la comptabilité des communes, le 1/30 des travaux de génie civil, bâtiments et constructions ainsi que le 1/10 pour le mobilier, machines et installations techniques sont portés en compte.

L'amortissement de l'installation de Bluewin-TV est terminé.

Les fonds de réserve ayant connu un mouvement au terme de l'exercice:

- Service des eaux et amélioration de l'accès du captage : le montant de CHF 2'557.45 a été prélevé pour financer les travaux d'amélioration de l'accès au captage, le fonds s'élève à CHF 10'000.00 au terme de l'exercice.
- Travaux de réfection de la route et des chemins : le montant de CHF 10'000.00 a été prélevé pour financer les travaux de réfection.

Péréquation et facture sociale

En septembre, le décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2013 a été transmis à la Municipalité. Il a montré un solde favorable pour la commune pour un montant total de CHF 45'850.00 (CHF 30'864.00 pour la péréquation, CHF 14'562,00 pour la facture sociale et CHF 424.00 pour la réforme policière).

Le rendement d'impôts 2011 (CHF 502'726.00) a servi de base pour le calcul des acomptes de la péréquation 2013 et le rendement d'impôts 2013 (CHF 525'356,00) est entré dans le calcul du décompte final.

Le décompte final de la péréquation 2014 sera connu en automne 2015. Le rendement d'impôts 2012 (CHF 418'000.00) a servi de base pour le calcul des acomptes de la péréquation 2014 et le rendement d'impôts 2014 (CHF 482'690.00) entrera dans le calcul du décompte final.

Le décompte final de la péréquation 2013 indique la valeur du point d'impôt communal à CHF 6'624.00 (CHF 5'898.00 en 2012, CHF 6'379,00 en 2011, CHF 4'560,00 en 2010 et CHF 5'832,00 en 2009).

Réforme policière

Entré en vigueur en 2012, le financement au titre de la réforme policière est transmis par l'ASFiCO (Autorité de Surveillance des Finances Communales) aux communes au moyen de la fiche technique « péréquation ». Le décompte final 2013 montre un solde favorable pour la commune pour un montant de CHF 424.00 Le décompte final s'élève à CHF 21'052.00 alors que les acomptes 2013 se montaient à CHF 21476.00.

ROUTES – CHEMINS – DOMAINES – PCI

Rapport de Mme Christine Panchaud Stickney, Municipale

ROUTES ET CHEMINS

Entretien courant

Nous constatons d'année en année que l'entretien des banquettes et des regards n'est pas pris au sérieux, ceci malgré des rappels réguliers faits aux propriétaires et aux exploitants quant à leurs obligations. Ce manque d'entretien a pour conséquence des banquettes qui empiètent de plus en plus sur les chemins et des regards bouchés ou endommagés par le passage de véhicules agricoles. Des travaux d'entretien des regards sont réalisés chaque année, aux frais des contribuables, pour éviter que la situation n'empire trop. Le labourage et hersage sans respect d'une largeur minimale des banquettes causent également des dommages aux chemins. Dans l'attente des résultats du vote sur

la fusion, la Municipalité a reporté son projet d'édicter un règlement communal pour l'entretien des chemins communaux.

Travaux

Une troisième étape des travaux d'entretien des chemins et routes de la commune a été réalisée en 2014, avec notamment la réfection d'un tronçon de la route cantonale, le marquage à neuf de toutes les priorités de droite, la réparation des plus gros trous sur l'ensemble des chemins communaux et le goudronnage d'un chemin communal.

Modération du trafic

Ce projet a pu être réalisé conformément à ce qui a été prévu. Les travaux se sont déroulés sans problèmes en été 2014.

Eclairage public

La mise aux normes de l'éclairage public a été reportée à 2015. Trois entreprises qui ont réalisé des projets de ce type dans la région ont été identifiées et des appels d'offre seront lancés début 2015.

DOMAINES et PLACES

Terrains communaux

Rien à signaler.

Place de jeu

Divers travaux d'entretien ont été entrepris à la place de jeu pour remédier aux infiltrations d'eau derrière le mur de soutènement. Les travaux ont été réalisés en même temps que la modération du trafic, pour profiter du chantier déjà installé.

Cimetière

Des travaux ont aussi été réalisés au cimetière, notamment la taille et l'abattage d'arbres ou arbustes qui avaient poussé sauvagement ou de façon démesurée.

Protection civile

Rien à signaler.

STEP - RESEAU - SOURCE

Rapport de M. André Piguet, Municipal

STEP

Une telle installation fonctionnant 24/24 pendant 365 jours de l'année nécessite un suivi et un entretien des différents éléments. Sa mise en service en février 1996 a nécessité des travaux de remplacement et d'ajout d'équipement (tapis, surpresseur, armoire électrique avec microprocesseur Mitsubishi) en quelques années. La STEP fonctionne à satisfaction, à l'exception des pannes électriques du surpresseur. (Problème résolu en mars 2015).

Il faudra cependant prévoir le remplacement du dégrilleur FUCHS (cet équipement ne se fabrique plus, il sera remplacé par un appareil de Picotech Huber). Les exigences en matière de traitement des eaux de la DGE-PRE (Direction générale de l'environnement) ont aussi passablement évolué au cours de ces années (de 13 à 16 critères).

Actuellement, et comme au préalable avec CH₂O, nous cherchons à optimiser certains processus chimiques (doseur de chlorure ferrique, amélioration de la qualité des boues, réduction des énergies consommées), ce qui devrait nous amener à obtenir une réduction des frais d'exploitation.

Nous reconnaissons tout le travail, la régularité ainsi que les contrôles effectués par M. Alfred GRIN, responsable de la STEP, et le remercions pour son engagement.

Réseau eau usée/eau claire

Début septembre, l'entreprise CAND-LANDI a nettoyé les sacs de route et curé le tronçon versant Jura. Du calcaire a été constaté et les trois fosses des pompes de relevage ont été nettoyées à haute pression. Celle près de la STEP était, cette fois-ci pleine de graisse durcie. Le nettoyage a été relativement difficile. Lors de cette intervention annuelle, nous avons également vidé la fosse septique du refuge et nettoyé celle-ci.

La recherche sur les eaux parasites sur le réseau EU, n'a toujours rien donné, trop d'eau affecte le rendement du processus de traitement de la STEP. Cette vérification a été possible en évaluant le débit de certains regards la nuit (moins d'eau usée) lors de périodes de pluies abondantes. Ce contrôle est difficile d'évaluation ! Régulièrement, M. Dériaz (CH₂O), nous commente la performance de la STEP, à cette occasion, il présente également à l'écran les eaux parasites enregistrées lors des périodes précédentes.

Source du Bré & Réservoir des Vernes

Pour répondre aux exigences légales la Commune a mis en place un système d'autocontrôle pour assurer une eau de qualité irréprochable au consommateur.

Les 4 captages ont produit en 2014, plus de 38'912 m³. En augmentation par rapport à l'année précédente.

La sortie des réservoirs, comptabilisée sur compteur était de 32'042 m.

Nous avons constaté à nouveau au cours de cet exercice 2014 des pluies abondantes avec un débit d'eau moyen au captage de 5,4 m³/h. Lors des pluies, nous avons aussi relevé une turbidité accrue et le captage n°2 était plus souvent en décharge. Les réglages de la mise en décharge ont été modifiés en période de 12 heures au lieu de 48 heures.

Non procédons deux fois par année à trois prélèvements envoyés à abl analytics pour vérifier la qualité de l'eau. La 2^{ème} analyse annuelle nous a laissé quelques inquiétudes, les normes étaient dépassées et nous avons pris rapidement contact avec le chimiste cantonal (M. E. Reitz) et procédé à une deuxième analyse plus ciblée. Cette fois-ci tout est rentré dans l'ordre. Notre eau est de qualité.

BATIMENTS - DECHETS

Rapport de Mme Annick Henry, Municipale

Déchets

Durant l'année 2014, un nouvel éclairage du point de collecte a été installé et un conteneur pour les sprays aérosols usagers a été ajouté. Les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été davantage élargis par rapport à 2013, puisque nous avons ouvert, en plus de l'heure du samedi, tous les mercredis durant une demi-heure d'avril à fin octobre. Par rapport à 2013, nous constatons une augmentation significative de la quantité de déchets compostables à traiter : 17 tonnes pour l'année 2013, contre 22 tonnes pour 2014. Les ordures ménagères ont également sensiblement augmenté : 19 tonnes en 2013, contre 22 tonnes en 2014. Le taux de recyclage pour la commune reste très bon, puisque nous nous situons au-dessus de la moyenne cantonale.

Bâtiments

Durant l'année 2014, les travaux de réfection du clocher ont été finalisés par un éclairage des cadrans. Au sein de la maison de commune, un ascenseur, ainsi qu'un WC adapté ont été aménagés. Des travaux d'entretien ont été nécessaires au congélateur communal, notamment le changement du boîtier du système d'alarme. Les locations du refuge sont restées stables, malgré un été en demi-teinte. Le pressoir a également connu un vif succès, au vu des récoltes abondantes. L'ancien local des pompiers a été désaffecté et mis en location à l'entreprise Miéville Créations.

AFFAIRES SOCIALES – FORETS – SERVICE DU FEU

Rapport de Mme Valérie Salomon, Municipale

Ecoles

La rentrée scolaire 2014 s'est bien déroulée.

En 2014, le conseil communal d'Yverdon-les-Bains, a accepté le crédit pour la construction d'un nouveau collège « secondaire » sur le site des anciens arsenaux. Le bâtiment regroupera des salles de classe, de gymnastique, un réfectoire, une bibliothèque-médiathèque, des terrains de sport extérieurs pour environ 600 à 650 élèves, ainsi que des locaux pour les pompiers et la police.

Affaires sociales

ARAS

L'accueil familial de jour d'Yverdon-les-Bains et région présente un déficit, celui-ci sera en partie comblé par les communes adhérentes (dont fait partie Valeyres-sous-Ursins) pour un montant de CHF 0.63 par habitant. Par ailleurs, un montant de CHF 1.70 par habitant sur la subvention 2014 sera redistribué aux communes.

eHnv

L'année 2014 a débuté par un remaniement de la direction générale des eHnv, accompagné de turbulences médiatiques. La direction a été reprise ad intérim. L'organisation des soins a subi un important changement. Une organisation en filières de soins a été créée (6 pôles différents d'activité).

Forêts/Faune et nature

La mise de bois a eu lieu le samedi 6 décembre 2014 au Bois-Dessous, côté Epautheyres. Les 12 lots d'arbres sur pied et les 5 lots d'arbres abattus ont été vendus. Le total des lots s'élève à 59.10m³. Trois permis d'abattage d'arbres ont été délivrés durant l'année.

SDIS

Le règlement de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est entré en vigueur au 01.01.2014, approuvé par le comité de direction de l'association de communes SDIS Régional du Nord Vaudois, le 01.11.2013 ; adopté par le Conseil intercommunal de l'association de communes SDIS régional du Nord vaudois, le 27.11.2013 et enfin approuvé par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement le 30.01.2014.

Notre commune compte actuellement cinq sapeurs-pompiers. Un exercice régional s'est tenu dans notre commune au mois de septembre.

CONCLUSIONS

Au fil des ans, force est de constater qu'il est de toujours difficile de prévoir les rentrées fiscales, au vu des évolutions importantes d'une année à l'autre. Le budget est élaboré sur la base de rentrées fiscales fictives. Néanmoins, le fonctionnement de la Commune s'effectue dans le respect du budget que la Municipalité maîtrise le mieux, à savoir tout ce qui concerne les travaux et investissements prévisibles.

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la bonne marche de la Commune, notamment Mmes Valérie Borgognon et Sandra Gonin. Elle remercie aussi le Président, la secrétaire et les membres du Conseil Général pour leur confiance, leur engagement et leur collaboration.

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

Vu le préavis de la Municipalité,

Entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2014.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La secrétaire

Annie Miéville Lopez

Valérie Borgognon